

Cahier des charges

Conception et impression des outils de communication des 24 heures de la biodiversité du Parc national des Pyrénées

Article 1 : Définition du projet

Le Parc national des Pyrénées souhaite, avec ses partenaires, proposer une journée de sensibilisation sur la biodiversité à destination du grand public en s'appuyant sur la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale initiée sur le secteur de la vallée d'Aure au sein de six communes engagées dans le programme.

Cette journée aura lieu le samedi **10 juin 2023 à Saint-Lary Soulan** et sur les communes alentours (*Aulon, Cadeilhan-Trachère, Guchan, Vielle-Aure, Vignec*). Elle proposera un village d'animations et d'expositions, des projections de films et des conférences ainsi que des sorties nature.

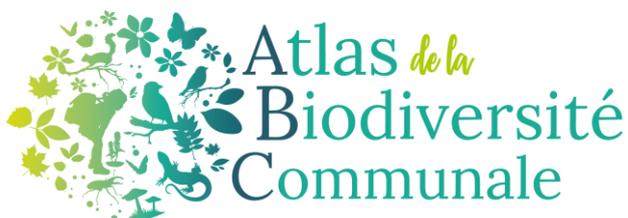
Article 2 : Description technique

La présente consultation porte sur la mise en page et l'impression des flyers, affiches, visuels de signalétique et bandeaux pour les réseaux sociaux.

Elle est ainsi détaillée :

1. Conception

L'identité visuelle et la charte graphique du Parc national des Pyrénées sera utilisée pour la conception des outils. Les outils devront également reprendre le logotype du programme de l'Atlas de la Biodiversité Communale :



Les éléments à indiquer sur les documents seront transmis au prestataire par les services du Parc national des Pyrénées.

Le prestataire aura également à disposition un panel de photographies du Parc national pour illustrer les documents.

Le prestataire aura en charge la conception des flyers format A5, des affiches format A3 et B1, des panneaux de signalisation sur site ainsi que d'un bandeau adapté au format Facebook pour créer un événement.

Deux projets d'identité visuelle seront proposés avant de valider une orientation définitive.

2. Impression pour les flyers et affiches

Flyers A5

- impression de 2 500 exemplaires quadri recto verso, format A5 vertical, sur papier couché mat 135 grammes

Affiches A3

- impression de 200 exemplaires quadri recto seul, format A3 vertical (297 x 420 mm), sur papier affiche 115 grammes (*dos bleu*) ou couché mat 135 grammes

Affiches B1

- impression de 50 exemplaires quadri recto seul, format B1 vertical (707 x 1000 mm), sur papier affiche 115 g (*dos bleu*) ou couché mat 135 grammes

Conditionnement des flyers, affiches A3 et B1 : Sans matière plastique

3. Fichiers informatiques bandeaux réseau sociaux et visuels de signalétique

Le prestataire assurera la conception d'un bandeau annonçant l'évènement (*lieu, date, etc.*) sur les réseaux sociaux (*création d'un encart évènement sur la page Facebook du Parc national*).

Le format idéal sera de 1 200px par 628px (*soit un ratio 2:1*). Le fichier sera fourni en JPEG ou PNG.

Le prestataire proposera également un visuel permettant de réaliser des panneaux de signalisation indiquant les principaux lieu d'animation sur le site. Il s'agira de deux fichiers avec une illustration unique. L'un avec une flèche à gauche et l'autre avec une flèche à droite.

4. La transmission des fichiers

Le prestataire transmettra au Parc national tous les outils créés en fichier PDF haute définition et basse définition. Pour le bandeau à créer pour la communication sur les réseaux sociaux, les fichiers seront transmis en haute définition au format JPEG ou PNG et format Illustrator ou équivalent compatible avec les logiciels du Parc national.

5. Livraison

La livraison devra intervenir **avant le mardi 9 mai 2023**.

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre - Boite postale 736 - 65007 Tarbes cedex.

La livraison, qui s'effectue de plein pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

Article 3 : Proposition financière & technique

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

- a) Conception des flyers, affiches aux deux formats et bandeau,
- b) Impression des flyers et affiches aux deux formats,
- c) Transformation en fichiers PDF, JPEG et PNG selon les supports et fourniture des fichiers sources format Illustrator ou équivalent,
- d) Livraison,
- e) Total général

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Article 4 : Critères de sélection des offres

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- ✓ conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- ✓ références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- ✓ prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

Article 5 : Propriété

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

Article 6 : Renseignements techniques et administratifs

Des informations techniques et administratives complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Eloïse DEUTSCH
Chargée de mission
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 96
E-mail : eloise.deutsch@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 40
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Article 7 : Envoi des propositions

Les offres devront être parvenues au siège du Parc national des Pyrénées au plus tard le lundi 27 mars 2023 à 12 heures, délai de rigueur.

L'offre est à adresser à Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées.

Elle sera soit envoyée par la poste sous pli recommandé avec accusé réception ou remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Et / ou par e-mail, dans le délai mentionné en supra, à :

eloise.deutsch@pyrenees-parcnational.fr

et

yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Article 8 : Modalités d'exécution

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002. La facture devra impérativement être déposée sur la plateforme publique CHORUS PRO.

L'unité monétaire est l'€.

A Tarbes, le vendredi 24 février 2023